BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2399

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

Ventes et cessions

325 348 621 RCS Castres.
B.F.M..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 45000.00 EUR.
Adresse : 14, Impasse Branly, 81300 Graulhet.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date du 31 juillet 2024, la société B.F.M., société par actions simplifiée au capital de 45 000 euros, ayant son siège social 14 Impasse Branly 81300 GRAULHET, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de CASTRES sous le numéro 325 348 621 (« Société Apporteuse »), et la société BFM MACHINES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, ayant son siège social 14 Impasse Branly 81300 GRAULHET, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de CASTRES sous le numéro 982 785 107 (« Société Bénéficiaire »), ont établi un projet d'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L.236-22 du Code de commerce et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code Général des Impôts en matière fiscale. Aux termes de ce projet, la Société Apporteuse ferait apport à la Société Bénéficiaire de sa branche complète et autonome d'activité de « développement, distribution, vente, installation, réparation et maintenance d'équipements, de matériels et de machines complètes utilisés en confection et notamment dans les secteurs du cuir et du textile » sise 14 Impasse Branly 81300 GRAULHET pour l'exploitation de laquelle elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le numéro 325 348 621 et identifiée à l'INSEE sous le numéro SIRET 325 348 621 00047. L'actif apporté s'élève à 442 280,79, le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire à 268 077,63 euros, soit un apport d'une valeur nette de 174 203,17 euros. En rémunération de cet apport, la Société Bénéficiaire augmenterait son capital de 174 203 euros par la création de 174 203 actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la Société Apporteuse. Par suite, il serait attribué à la Société Apporteuse une soulte, prise en charge par la Société Bénéficiaire, d'un montant de dix-sept centimes d'euros (0.17 €). Il n'y aura pas lieu de constituer une prime d'apport. Fiscalement et comptablement, cet apport partiel d'actif prendra effet rétroactivement au 1er février 2024. Toutes les opérations, actives et passives, dont les biens apportés ont pu faire l'objet, effectuées entre le 31 janvier 2024, date d'arrêté des comptes de référence et le jour de la réalisation définitive de l'apport, seront prises en charge par la Société Bénéficiaire. La Société Apporteuse ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la Société Bénéficiaire. Les créanciers de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire dont les créances sont

antérieures au présent avis pourront former opposition à l'apport dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, R.236-8 et R.236-10 du Code de commerce. L'apport est soumis à l'approbation du projet d'apport par l'Associé Unique de la Société Apporteuse et par l'Associé Unique de la Société Bénéficiaire de l'apport. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet d'apport partiel d'actif ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de CASTRES au nom des deux sociétés le 08/11/2024 Pour avis.

